

ABDELMADJID BOUZIDI [1]

Emploi et chômage en Algérie (1967-1983)

"Le premier besoin social à satisfaire" : c'est ainsi que les planificateurs algériens définissaient le problème de l'emploi dès 1966, date d'élaboration de la première projection à long terme. Cette projection visait en effet à rapprocher le plus rapidement possible l'économie nationale du moment où la "bataille contre les causes structurelles du chômage et du sous-emploi serait définitivement gagnée" [1]. De même visait-elle à créer toutes les conditions d'un "renversement de la tendance constatée dans le passé où le nombre de jeunes arrivant à l'âge de travailler dépassait de beaucoup les postes de travail nouveaux que l'économie était capable de créer annuellement" [2].

Le responsable du plan de l'époque lui même rappelait : "notre stratégie poursuit un triple objectif :

- 1 – Evidemment [2] elle cherche la création massive d'emplois permanents de façon à éliminer durablement le chômage.
- 2 – Parallèlement elle entend promouvoir l'accroissement maximum de production dans tous les secteurs.
- 3 – Enfin notre projection vise le renforcement progressif des moyens d'indépendance économique vis-à-vis des économies étrangères dont les objectifs risquent de compromettre ou de contrecarrer le développement économique et social de notre pays" [3].

La résorption du chômage a donc bien été considérée comme le but visé par tous les efforts de développement. Elle a même été perçue comme une véritable course contre la montre... pour laquelle chaque

retard rendait de plus en plus lointain et surtout de plus en plus irréalisable cet objectif. Quant à la voie à suivre, la stratégie est sans équivoque : "le rôle décisif reviendra à l'industrialisation...", et le document précise plus loin :

"... Dès lors se devinent la stratégie d'ensemble et les deux objectifs fondamentaux à fixer à notre développement :

1 – Une industrialisation solide capable de jouer pleinement son rôle de multiplicateur d'emplois et de fabriquer les principaux biens industriels d'une économie en progrès.

2 – Une agriculture restructurée et productive capable de pleinement employer la population et de satisfaire les besoins d'une population croissante".

Ces orientations ont connu une application résolue : de plan en plan était constamment reconduit l'objectif de création maximum d'emplois.

Dans cet article nous essayons, non pas de dresser un bilan mais au moins de "faire le point" sur la situation de l'emploi et du chômage en Algérie. Nous nous sommes heurtés, dans cette tentative, au problème méthodologique devenu maintenant classique que pose l'évaluation de l'emploi et du chômage. Sans nier que le problème est vrai aussi dans le cas de l'économie algérienne, nous l'avons contourné en adoptant les définitions conventionnelles de l'emploi et du chômage retenues par les planificateurs algériens. Cette "commodité" qui est en même temps une limite importante que nous nous sommes fixés nous a permis de dégager certaines tendances significatives du marché du travail en Algérie. Nous signalerons chaque fois les précautions à prendre pour une lecture correcte de ces tendances.

De 1967 à 1983, la population totale résidente, la population active et la population effectivement employée ont évolué comme suit :

Tableau n° 1			
Evolution des populations totale, active et employée			
	1967	1978	1983
Population totale résidente	12.567.000	17.626.000	20.169.804
Population active	2.300.000	3.500.000	4.423.598
Population employée	1.720.000	2.830.000	3.765.682

On peut dégager, à partir de ce premier tableau l'évolution de la part de la population active dans la population totale :

Tableau n° 2		
Part de la population active dans la population totale		
1967	1978	1983
18,1 %	19,8 %	22 %

Comme on peut le constater à l'examen de ces premiers chiffres, il y a un faible taux d'activité, le nombre de personnes à charge par travailleur étant encore important[4].

Ce fait s'explique à la fois par la jeunesse de la population et par la faible participation des femmes à la vie active[5].

En matière de création d'emplois (1.856.000 postes de travail nouveaux de 1966 à 1983) le rôle le plus important a été tenu par les secteurs non agricoles.

Ainsi alors que la part relative de l'agriculture dans l'emploi total baissait régulièrement :

1966 50 %
 1978 30 %

1983..... 27 %

Celle de l'industrie augmentait :

196713,4 %

1978.....18,8 %

1983.....20,2 %

De même que celle des B.T.P. :

1976 8 %

1978..... 14,5 %

1983..... 16,6 %

Alors que celle des services se stabilisait :

1976.....21,3 %

1978.....20,4 %

198322,3 %

Nous pouvons constater dès à présent la confirmation dans les faits des orientations de politique économique : ce sont bien les secteurs industrie et construction qui créent le plus d'emplois. Les importants programmes d'investissement industriels sont à l'origine de ces nouvelles possibilités d'emploi.

L'examen de la part du secteur économique public dans l'emploi total met encore plus en relief cette observation.

Ainsi que nous pouvons le constater l'essentiel de l'emploi industriel est le fait du secteur public – sa part est passée de 42 % en 1967 à 74 % en 1982. Même observation pour le "B.T.P." où malgré l'importance quantitative des entrepreneurs privés c'est bien le secteur public qui emploie la plus grande partie des travailleurs : 41 % en 1967, 67 % en 1982 (cf. tableau n° 3).

Tableau n° 3
Part de l'emploi public dans l'emploi total par secteur d'activité

Année Secteur d'activité	1967	1977	1979	1980	1981	1982
Agriculture	28,21	35,13	31,90	31,86	31,45	31,25
Industrie	42,32	67,51	70,52	72,24	73,82	74,27
B.T.P.	41,26	62,31	63,31	65,39	66,07	67,33
Commerce - Services	20,22	49,17	39,54	41,04	42,16	43,94
Transport	71,17	68,03	54,01	51,56	50,68	51,08
Total (y compris administration)	48,62	56,03	57,57	58,91	59,91	60,93

En valeur absolue et par secteur d'activité l'emploi public a évolué comme suit :

Tableau n° 4
Evolution du poids relatif des secteurs d'activité dans l'emploi public

Année Secteur	1979		1980		1981		1982	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture	309.172	17,79	308.702	16,62	302.848	15,42	300.000	14,38
Industrie	283.088	16,29	311.684	16,78	338.231	17,22	347.846	16,68
B.T.P.	276.675	15,92	306.387	16,49	332.939	16,93	371.852	17,83
Commerce et Service	253.853	14,62	270.599	14,56	286.576	14,57	313.507	15,03
Hors administrat.	1.112.778	64,62	1.197.372	63	1.250.594	64,14	1.335.205	63,92
Administration	615.000	35,38	660.000	45,55	705.000	35,86	752.000	36,08
Ensemble	1.737.788	100	1.857.372	100	1.965.594	100	2.085.205	100

En 1983, hors agriculture le secteur public emploie 1.920.000 personnes soit 73 % de l'ensemble de l'emploi non agricole (en 1979 le non agricole public occupait 70 % de l'ensemble des occupés).

Nous ne le répétons jamais assez : les créations d'emplois sont dues principalement à l'activité économique et sociale publique. Si nous ne considérons que le seul plan quinquennal actuel, le secteur

public non agricole a créé durant les quatre premières années de ce plan (1980-1981-1982 et 1983) près de 86 % de l'ensemble des emplois nouveaux[6]. Le secteur privé non agricole a quant à lui créé de 1980 à 1983 82.100 emplois. Cet emploi privé non agricole nouveau se répartit ainsi :

Industrie.....+ 4200
 B.T.P+ 31000
 Services+ 46900

De 1979 au 31.12.1982 l'emploi privé non agricole a évolué comme suit :

	1979	1980	1981	1982
Industrie	118.340	119.754	120.114	120.500
B.T.P.	160.334	162.111	170.925	180.389
Transport	58.000	66.476	70.985	72.485
Commerce	284.000	286.996	292.975	303.373
Total	620.674	635.337	654.999	676.747

Tous ces chiffres qui ne se prêtent pas facilement à une présentation élégante et qui ont pu de ce fait rendre fastidieux l'exposé - nous permettent néanmoins de souligner qu'entre 1967 et 1983 le chômage en Algérie a diminué. Les objectifs des différents plans de développement en matière de création d'emplois ont été atteints et même dépassés.

La situation de l'emploi et du chômage a ainsi évolué entre 1967 et 1983 :

Tableau n° 5
Evolution des taux d'occupation et de non occupation

	1967	1977	1979	1980	1981	1983
Population active	2.266.340	3.347.000	3.678.000	3.818.000	3.966.000	4.423.958
Population occupée	1.740.540	2.649.680	3.016.678	3.144.451	3.267.985	3.765.682
Population inoccupée	525.800	697.320	661.332	673.549	698.025	657.916
Taux de non occupation	23,20 %	20,83 %	17,98 %	17,64 %	17,60 %	16 %

par groupe d'âge et pour l'année 1983 la situation est la suivante :

Ce tableau suggère les observations suivantes :

1 – La main-d'oeuvre féminine effectivement occupée reste bien insuffisante puisque seulement 199.022 femmes de différents âges travaillent sur une population totale occupée de 3.765.682. C'est dire que seulement 5 010 de l'emploi total est féminin.

2 – Le chômage frappe surtout les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Sur un total de 657.926 actifs inemployés, 504.180 sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui cherchent du travail. Quelques 76 % des chômeurs algériens résidents sont donc constitués de cette jeunesse. C'est là un indice révélateur de l'incapacité du système éducatif national à garder tous les jeunes en âge de scolarisation. De même pourrait-on y voir une inadéquation formation-emploi, les jeunes scolarisés rejetés du système éducatif n'ayant pas les qualifications requises pour trouver à s'employer facilement.

Si l'on veut avoir une idée plus précise sur la population algérienne résidente n'ayant jamais travaillé, selon le niveau scolaire, nous avons le tableau suivant :

Tableau n° 7
Population algérienne résidente de chômeurs n'ayant

jamais travaillé par niveau scolaire et par âge

Niveau scolaire Age	Primaire	Moyen secondaire	Secondaire	Imprécis	Total
15 — 19	330.979 321.064	223.904 132.676	96.169 26.576	7.107	487.543
20 — 24	80.663	31.144	13.714	1.188	126.709
25 — 29	11.450	3.838	4.630	2.407	22.326
30 — 34	3.724	648	180	351	4.902
35 — 39	374	406	—	307	1.087
40 — 44	355	70	—	—	425
45 — 49	439	400	—	—	839
50 — 54	86	—	—	—	86
55 — 59	70	—	—	—	70
Total	321.064	132.676	26.576	7.107	

On peut noter enfin que le renversement de tendance attendue et qui devait "permettre à l'économie nationale de créer au moins autant de postes de travail que le nombre de jeunes arrivant annuellement sur le marché du travail" n'a pas encore eu lieu.

Pour compléter cette évaluation chiffrée de l'emploi et du chômage en Algérie, nous avons élaboré des fiches signalétiques par wilaya. Nous avons ainsi une idée plus précise sur la répartition territoriale des emplois et donc des hommes.

On peut remarquer que :

1 – Les wilayate où le chômage sévit le plus sont celles où le poids de l'agriculture dans l'emploi total de la wilaya est encore important : Tiaret, Sétif, Guelma, Béjaïa.

2 – La croissance de l'emploi industriel dans les wilayate qui ont constitué des "métropoles économiques" (Annaba, Oran, Alger...) s'est réalisée par un transfert de la main-d'oeuvre agricole à l'intérieur des

mêmes régions (l'emploi agricole baisse en faveur de l'emploi industriel). Ces wilayate ont aussi les meilleurs taux d'activité et d'occupation ce qui confirme l'idée que nous avons déjà souligné : ce sont bien les programmes d'investissement public qui participent le plus à la résorption du chômage.

Quelle est la nature de l'emploi créé ?

Comme nous venons de l'illustrer par quelques chiffres, un effort particulier a été entrepris en Algérie dans le domaine de la création d'emplois et donc de la lutte contre le chômage. Nous avons déjà signalé que les prévisions des différents plans ont été réalisés et même dépassés[7].

Cependant trois remarques peuvent être déjà formulées :

1 – Il y a eu déséquilibre régional dans la lutte contre le chômage, certaines wilayate ayant bénéficié plus que d'autres des actions de création d'emplois[8].

2 – Seule la main-d'oeuvre masculine a eu à s'employer. De très grandes potentialités en main-d'oeuvre féminine sont encore inutilisées.

3 – L'emploi créé n'a pas toujours été productif dans le sens où il n'a pas toujours contribué à l'amélioration des taux de croissance économique.

L'ambitieux programme d'industrialisation, la tendance à l'adoption de coefficients de capital élevés, les procédés technologiques de pointe retenus dans certaines branches ont entraîné un déficit important en main-d'oeuvre qualifiée et ont fait des créations d'emplois qu'ils ont entraîné plutôt des créations "de sous-emploi, déguisé déplaçable", une grande partie de la main-d'oeuvre nouvellement employée pouvant être retirée sans que les niveaux de production n'en soient affectés.

Examinons ce point plus en détail **en analysant la question de la main-d'oeuvre qualifiée** :

La lecture de la structure de qualification de la main-d'oeuvre employée laisse apparaître que l'économie algérienne est encore en 1981-82 largement sous-encadrée. En effet 65 010 de l'emploi total est constitué de main-d'oeuvre non qualifiée c'est-à-dire une main-d'oeuvre à productivité négligeable.

Le reste de l'emploi total se répartit ainsi :

- niveau 6 : cadres 2,2 %
- niveau 5 : techniciens supérieurs et équivalents 3,3 %
- niveau 4 : techniciens et agents de maîtrise 7,9 %
- niveau 3 et 2 : ouvriers qualifiés et hautement qualifiés 21,1 %

Il est facile de relever ici les faibles taux d'encadrement de l'économie algérienne et à tous les niveaux.

Ce déficit important en main-d'oeuvre qualifiée a été le suivant durant les deux plans quadriennaux 1970 -1973 et 1974-1977.

Tableau n° 9				
Déficit en main-d'oeuvre qualifiée				
Niveau de qualification	1 ^{er} Plan Quadriennal 1970 - 1973		2 ^e Plan Quadriennal 1974 - 1977	
Niveaux 6 et 5 (Cadres supérieurs)	7.590	10,37 %	5.870	8,78 %
Niveaux 4 (Techniciens et agents de maîtrise)	12.570	17,18 %	38.012	56,17 %
Niveaux 3 et 2 (Ouvriers qualifiés et hautement qualifiés)	53.000	72,44 %	22.950	34,34 %
Total déficit en M.O.Q.	73.160	100 %	66.832	100 %

Ces chiffres suggèrent que la réalisation des objectifs des différents plans de développement a donc nécessité un recours important à la main-d'oeuvre étrangère.

De même éclairent-ils sur les insuffisants "rendements" du système d'éducation formation mis en place et qui pourtant a consommé d'importants crédits de budget en budget.

En 1980, les déficits en main-d'oeuvre qualifiée se répartissaient par secteur comme suit :

1 – Dans le secteur agricole, sur les 969.000 emplois recensés, seulement 3.600 soit 0,4 % étaient occupés par des cadres supérieurs de niveau 6, c'est-à-dire essentiellement des ingénieurs agronomes et des vétérinaires.

0,6 % étaient occupés par des "niveaux 5", 4,7 % par des "niveaux 4, 3 et 2"[\[9\]](#).

L'agriculture est ainsi le secteur d'activité le plus sous encadré puisque 94 % de sa main-d'oeuvre est sans qualification aucune[\[10\]](#).

2 – Le secteur industriel quant à lui se situe à l'autre pôle : c'est le secteur le mieux encadré parmi les secteurs productifs et ceci grâce à la double action dont il a bénéficié de propre formation de sa main-d'oeuvre et de meilleure rémunération relative de ces cadres[\[11\]](#).

Ainsi sur 418.750 emplois, 64,2 % sont occupés par de la main-d'oeuvre qualifiée répartie comme suit :

– niveau 6 (Cadres supérieurs)	3 %
– niveau 5 (Techniciens supérieurs)	3,4 %
– niveau 4 (Techniciens et agents de maîtrise)	5,2 %
– niveau 3 et 2 (Ouvriers qualifiés et hautement qualifiés)	52,6 %

Le secteur des services (transport, commerce, communication) est celui des secteurs non agricoles le plus sous encadré. Sur 625.100 travailleurs employés dans les services en 1980, 68,6 % n'avaient aucune qualification. Ce taux élevé de sous-encadrement s'explique par l'importance du nombre de petits commerçants privés sans qualification ainsi que par le sous encadrement du secteur public de

distribution.

L'administration se partage avec l'industrie l'essentiel de la main-d'oeuvre qualifiée puisque c'est ce secteur d'activité qui est le mieux encadré : 65 010 de ses effectifs avaient une qualification en 1980.

La répartition en était la suivante :

5	%	:	Cadres	de	niveau	6.	
8	%	:	Cadres	de	niveau	5.	
22	%	:	Techniciens	supérieurs	de	niveau	4.

30 %: Travailleurs de niveaux 3 et 2.

C'est dire que ce n'est pas encore la production matérielle qui attire le plus la main-d'oeuvre qualifiée.

Il y a donc en Algérie un déséquilibre important dans les structures de qualification de l'emploi crée : seuls les postes de travail qui n'exigent aucune qualification trouvent preneurs sans difficulté. Le recours à la seule main-d'oeuvre nationale laisse dépourvu le haut de la pyramide. Il y aura donc à un pôle, "suremploi", et à l'autre, "offre d'emploi non satisfaite". La réalisation des objectifs des différents plans a nécessité un appel à la main-d'oeuvre étrangère que nous analysons maintenant.

L'emploi de la main-d'oeuvre étrangère

Une récente enquête de l'Office national de la main-d'oeuvre [\[12\]](#) (ONAMO) sur la main-d'oeuvre étrangère en Algérie nous permet les précisions suivantes :

- 52 % des organismes utilisant la main-d'oeuvre étrangère appartiennent au secteur public national.
- 16,5 % au secteur privé national
- 27,1 % au secteur privé étranger
- 4,4 % au secteur autogéré (agricole).

Par secteur d'activité ce sont les services médico-sociaux (52,4 %) et les BTP (17 %) qui utilisent le plus important de la main-d'oeuvre étrangère du secteur public.

Dans le secteur privé national la main-d'oeuvre étrangère se répartit comme suit :

B.T.P.....	21,3	%
Industries textiles	15,8	%
Commerce	20	%
Construction	9,8	%

Le secteur privé étranger utilise :

- 41 % de sa main-d'oeuvre étrangère dans le B.T.P.
- 21,6 % dans les industries mécaniques
- 6,3 % dans l'extraction de pétrole et de gaz.

On peut constater que, s'agissant des secteurs d'activité, ce sont ceux qui constituent les priorités des différents plans de développement qui recourent le plus à la main-d'oeuvre étrangère. Et pour cause : les rythmes de développement de ces secteurs s'accommodent mal des pénuries relatives en main-d'oeuvre qualifiée nationale. De plus la main-d'oeuvre étrangère qualifiée est plus disséminée à travers le secteur public national qu'à travers les secteurs privés national et étranger. Ceci peut emmener à penser que la tendance au sein du secteur économique public national est à l'appel facile à la main-d'oeuvre étrangère même pour les branches d'activité où les qualifications requises se trouvent chez la main-d'oeuvre nationale.

Au niveau de la répartition territoriale de la main-d'oeuvre étrangère, ce sont les wilayate métropoles qui concentrent l'essentiel de cette main-d'oeuvre dont près de 50 % travaillent dans les wilayate d'Alger, Oran, Annaba, Blida, Sidi-Bel-Abbès.

En termes d'effectifs, la main-d'oeuvre étrangère est employée à

raison de 50 % par le secteur privé étranger (15.092 employés) qui utilisent donc sa propre main-d'oeuvre y compris dans certains cas pour des postes de travail facilement affectables à des ouvriers nationaux.

Le secteur public national utilise quant à lui 41,5 % de ces effectifs soit 14.306 travailleurs.

Les branches d'occupation de cette main-d'oeuvre étrangère sont les suivantes :

- Enseignement 31,8 %
- B.T.P..... 31,6 %
- Industries mécaniques 9,03 %
- Services médico-sociaux 7,2 %
- Pétrole - gaz 4,7 %
- Métaux 3,9 %

(Le reste des effectifs est réparti à travers les autres branches d'activité économique surtout au sein du secteur public national).

De quelle main-d'oeuvre étrangère s'agit-il ? Quelle est, en d'autres termes, la structure de qualification de cette main-d'oeuvre employée en Algérie ?

Le tableau suivant éclaire sur ce point :

Tableau n° 10 Structure de qualification de la main- d'oeuvre étrangère		
Niveaux de qualification	Effectifs	Part relative
5	11.356	37,6
4	7.213	23,9
3	5.830	19,3
2	4.658	15,4
1	707	2,3
0	411	1,3

Il est intéressant de constater que c'est bien le niveau 5, c'est-à-dire celui des cadres supérieurs, qui concerne le plus la main-d'oeuvre étrangère.

Pourtant le système d'enseignement supérieur en Algérie a fait des progrès considérables et produit une quantité relativement suffisante de cadres de ce niveau. Le recours à ce type de main-d'oeuvre étrangère s'expliquerait alors soit par une inadéquation entre la formation supérieure dispensée et les postes de travail de niveau 5 à pourvoir, soit par une sous-utilisation des cadres supérieurs nationaux disponibles.

Nous pouvons remarquer aussi que près de 5 % de la main-d'oeuvre étrangère est une main-d'oeuvre sans qualification (niveau 0 et 1). Comme si les chômeurs nationaux refusaient ces postes de travail ! Ainsi plus de 1000 familles algériennes sont privées d'emploi au profit de travailleurs étrangers.

Une dernière observation à propos de l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère en Algérie : elle est relative à l'utilisation qui en est faite par qualification et par secteur. Alors que le secteur public national utilise 68 % des cadres étrangers de niveau 5 et 4 (essentiellement dans l'enseignement et les services médico-sociaux) le secteur privé étranger utilise 84 % des travailleurs étrangers de niveau 3 et 2 : ces chiffres expliqueraient et les performances des entreprises étrangères chargées de réaliser des projets planifiés et les difficultés rencontrées par les entreprises nationales dans les mêmes tâches. Ce sont bien les travailleurs de niveau 3 et 2, c'est-à-dire les ouvriers qualifiés, et hautement qualifiés qui constituent le personnel stratégique d'exécution : moins ces travailleurs sont disponibles et plus difficile sera la réalisation des projets attribués.

Examinons maintenant quelques caractéristiques du marché du travail

en Algérie afin de mieux préciser la nature de l'emploi offert ainsi que les motivations des demandeurs d'emploi.

Quelques caractéristiques du marché du travail en Algérie

A – Offre et demande d'emploi

Pour donner quelques précisions sur les caractéristiques du marché du travail en Algérie, nous utilisons un rapport synthétique sur les activités de l'ONAMO de 1971 à 1982. Ce rapport fait ressortir un certain nombre de données relatives au marché du travail intéressantes à analyser. Ainsi au niveau de la demande d'emploi^[13], celle-ci a évolué annuellement de la manière suivante :

On peut ainsi constater que durant la décennie écoulée (1970-1980) la demande d'emploi a régulièrement baissé sous l'effet des programmes d'investissement des plans de développement précédents. A partir de 1981 il y a une tendance à la reprise de la demande d'emplois : celle-ci augmente d'année en année.

Trois séries de facteurs expliquent cette reprise :

1°) Il y a une arrivée de plus en plus importante des jeunes sur le marché du travail. Les jeunes de moins de 25 ans représentaient en 1971 35,9 % de la demande totale d'emploi, ils en représentent en 1981 42 %. Cette situation est elle-même expliquée par la croissance de la population active et les rejets toujours plus nombreux des jeunes par le système éducatif national.

2°) Le marché du travail connaît aussi et de plus en plus l'arrivée de la main-d'oeuvre féminine. Celle-ci représentait en 1971 8,1 % de la demande totale d'emploi ; elle passe à 10,21 % en 1978 pour être de 12,02 % en 1981.

3°) Enfin, il y a une mobilité du travail de plus en plus importante pour la main-d'oeuvre qualifiée. Celle-ci a tendance à chercher des salaires

toujours plus rémunérateurs.

Au plan offre de travail [14], de 1973 à 1977 la moyenne annuelle des offres d'emploi était de 82.776.

Ce chiffre passe à 79.334 en 1978, 1979 et 1980. En 1981 on a enregistré 98.102 offres d'emploi. Cette croissance de l'offre d'emploi s'explique essentiellement par les besoins en main-d'oeuvre découlant de l'important programme d'habitat qui caractérise l'actuel plan quinquennal (1980-1984).

Les parts respectives de l'industrie et du B.T.P. dans l'offre d'emploi totale ont évolué comme suit :

Tableau n° 11							
Evolution de l'offre d'emploi dans l'industrie et le BTP							
Secteurs	Années	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Industrie		20,98 %	24,16 %	31,75 %	30,09 %	24,99 %	23,67 %
B.T.P.		59,23 %	55,55 %	46,43 %	42,32 %	43,02 %	48,46 %

On peut noter à la lecture de ces chiffres la tendance à la baisse de l'offre d'emploi industriel consécutive à la pause relative que marque le plan quinquennal dans l'investissement industriel ainsi qu'à la nature de l'emploi offert. De même peut-on confirmer la reprise de l'offre d'emploi du BTP qui fait suite aux nouveaux programmes d'investissement dans le secteur.

Lorsqu'on examine à présent, à la suite du rapport de synthèse de l'ONAMO déjà cité, ce que celui-ci appelle les placements c'est-à-dire en fait l'intersection de l'offre et de la demande, on peut relever les conclusions suivantes :

– le taux de non satisfaction de la demande d'emploi a évolué comme suit de 1971 à 1982 :

1971	1977	1982
67,46 %	72,82 %	80,19 %

On remarque ainsi que les demandeurs d'emploi trouvent difficilement d'année en année, satisfaction sur le marché du travail – l'ONAMO a recensé les raisons suivantes explicatives de cette situation :

1 – Les demandeurs d'emploi n'acceptent plus aussi facilement que pendant les premières années du développement économique un poste de travail même lorsqu'il correspond à leur qualification ; ils cherchent d'autres conditions telles que :

- la stabilité de l'emploi
- de bonnes conditions de travail
- un salaire rémunérateur.

2 – Les plus nombreux demandeurs d'emploi sont des travailleurs sans qualification qui ne trouvent plus aussi aisément qu'auparavant du travail **[15]**

Au niveau de l'offre d'emploi, il y a aussi une tendance à la non satisfaction. Le taux de non satisfaction de l'offre d'emploi a évolué comme suit entre 1971 et 1982 :

1971	1977	1982
7,48 %	26,44 %	35,67 %

Cette situation s'explique par le fait que les entreprises ne veulent plus considérer l'offre d'emploi comme une simple réponse à un problème social. Elles cherchent de la main-d'œuvre productive, donc qualifiée, susceptible d'améliorer les niveaux de production des capacités installées.

- le secteur industriel est, à ce sujet, le plus exigeant puisque les taux de non satisfaction de son offre d'emploi sont passés de 24,37 % en 1977 à 33,36 % en 1982.

– dans le secteur BTP les taux de non satisfaction ont été de 24,49 % en 1977 pour passer à 39,90 % en 1982. En plus de l'exigence de qualification de la part des offreurs d'emploi, la non satisfaction de l'offre s'explique aussi par le phénomène de désistement des demandeurs d'emploi envers cette branche d'activité qu'ils considèrent à tort nous semble-t-il [16] comme trop instable.

B – La mobilité professionnelle

Les effets de la scolarisation et de l'industrialisation ont été directs sur la mobilité professionnelle : celle-ci a augmenté ces dernières années grâce d'une part à la multiplication des occasions d'investir générée par les différents plans de développement qui se sont succédés, d'autre part aux conséquences de la scolarisation sur les exigences du travailleur algérien (relatives à la rémunération, aux conditions de travail).

Ainsi à la fin de l'année 1982 et par branche d'activité, la structure de la population mobile [17] a été la suivante :

Tableau n° 12								
Structure de la population occupée mobile selon la branche d'activité actuelle antérieure								
BAE actuelle BAE antérieure	Agriculture	Industrie	BTP	Transport	Commerce	Services	Administration	Total
Agriculture	44,87	6,95	22,65	4,24	6,80	3,24	11,25	100
Industrie	10,82	40,24	15,91	7,57	8,03	5,10	12,33	100
B.T.P.	14,22	10,39	45,26	7,30	8,36	3,98	33,40	100
Transport	7,14	11,84	10,53	49,06	5,34	7,23	8,86	100
Commerce	8,94	13,56	12,43	7,34	31,20	6,71	19,82	100
Service	5,80	12,52	11,92	8,62	9,89	38,01	13,24	100
Administration	5,20	10,66	10,57	5,20	6,44	4,75	57,18	100

On peut constater ainsi que l'agriculture perd ses travailleurs (et très souvent les plus jeunes et les plus qualifiés comme le confirment plusieurs études sur la question [18] au profit du BTP et de l'industrie principalement. Les raisons de ce transfert tiennent surtout aux

différences de rémunération et aux conditions plus "normales" de travail. On peut constater de même que l'industrie perd quelques uns de ses travailleurs au profit du BTP et de l'agriculture (11 %).

Dans ce dernier cas, il s'agit surtout d'ouvriers de l'industrie, sans qualification, qui ont préféré mettre en valeur des parcelles de terre leur appartenant. La demande nationale en maraîchages est telle qu'elle leur permet de réaliser des super-profits^[19]. En plus de ces observations significatives que permet la lecture de ce tableau, il faut noter le rôle important que joue le BTP comme branche d'activité destinataire.

On peut relever ici que :

1 – Près de 28 % des effectifs employés dans l'administration ont préféré passer aux secteurs d'activité économique et sociale publics. La meilleure rémunération directe et indirecte est certainement le facteur explicatif le plus plausible.

2 – Près de 26 % des travailleurs du secteur public sont passés au secteur privé. Celui-ci offre de meilleures conditions de travail notamment aux travailleurs des niveaux "6" et "5" pour la formation desquels il n'a rien investi.

Par contre près de 34 % des effectifs (en personnel non qualifié principalement) du secteur privé sont passés au secteur public qui leur garantit plus de sécurité dans l'emploi et de meilleurs salaires.

Au niveau de la mobilité par secteur juridique nous avons les données suivantes :

Tableau n° 13
Structure de la population occupée mobile selon le
secteur juridique actuel et antérieur

Actuel / Antérieur	Administ.	Public	Autogéré	Coopérat.	Privé	Mixte	Total
Administration	54,11	27,79	0,56	0,20	16,36	0,98	100
Public	13,14	57,80	0,44	2,29	25,85	0,48	100
Autogéré	10,70	41,37	21,80	2,92	23,20	—	100
Coopératif	11,46	23,61	—	16,91	48,02	—	100
Privé	12,63	33,62	6,87	9,04	37,46	0,38	100
Mixte	6,92	65,41	6,03	—	14,72	6,92	100

Tableau n° 14
Structure de la population occupée mobile selon la situation dans la profession actuelle et antérieure

	Employeur	Indépendant	Coopérateur	Salarié permanent	Salarié saisonnier	Apprenti	Aide familial
Employeur	31,31	16,43	7,12	45,14	—	—	—
Indépendant	2,00	23,98	4,08	64,46	5,26	—	0,22
Coopérateur	—	—	41,11	58,89	—	—	—
Salarié permanent	1,31	14,75	0,97	80,39	2,07	0,05	0,46
Salarié saisonnier	0,41	11,82	11,89	62,49	13,16	0,06	0,17
Apprenti	—	26,45	—	65,10	—	8,45	—
Aide familial	1,50	50,56	—	39,79	7,01	—	1,14

3 – 48 % des travailleurs du secteur coopératif sont passés au secteur privé. Ce mouvement de population travailleuse a lieu principalement dans les campagnes où le secteur agricole coopératif n'a pu faire face à ses nombreux problèmes : cela s'est traduit par une fuite de ses hommes au profit de l'agriculture privée (comme salariés) et surtout au profit du BTP privé où le nombre d'entrepreneurs privés dépasse les cinq cents (500).

Enfin pour terminer ces quelques remarques sur la mobilité professionnelle, la situation dans la profession antérieure et actuelle a évolué comme suit :

Ce tableau est révélateur d'un phénomène marquant du marché du travail algérien : la salarisation croissante des travailleurs : ainsi 64,5 % des "indépendants", 59 % des coopérateurs, 62,5 % des "saisonniers", 65 % des "apprentis", 45 % des "employeurs" sont devenus des salariés permanents. La ruine des "coopérateurs" et des petits "indépendants" est inscrite dans ces chiffres. Le double phénomène de concentration et de centralisation du capital, bien qu'à ses débuts, caractérise aussi le secteur économique privé algérien.

Quant au secteur coopératif agricole né de la "révolution agraire" ses innombrables problèmes et sa précarité sont maintenant trop connus pour qu'on s'y attarde encore. Ses adversaires ont fini par en avoir raison et les attributaires de la révolution agraire ont préféré dans leur grande majorité rejoindre le salariat.

Si l'on devait conclure cette note, deux points mériteraient d'être soulignés :

1 – L'économie algérienne, grâce à la multiplication des occasions d'investir qui la caractérisent aujourd'hui, a indéniablement pris en main le problème du chômage malgré les nouvelles difficultés engendrées notamment par un système éducatif national inadéquat et incapable de retenir en son sein la jeunesse algérienne l'obligeant à venir gonfler les rangs des demandeurs d'emplois.

2 – Il reste cependant à faire partout, dans tous les secteurs, de l'emploi créé un véritable "facteur" productif et non pas un simple prétexte à la distribution d'un revenu.

En effet, un grand nombre d'activités connaissent une pléthore de personnel. De même le faible niveau de qualification des emplois créés ne correspondait pas toujours aux besoins réels de l'appareil de production. Ce taux des emplois non productifs a été ainsi supérieur aux normes admises (dans le secteur des industries légères il était de 1/3).

Notes

[*] Directeur du CREA.

[**] SougnMf tsar nous

[1] In "Plan développement" Livre 1 : "Planification et stratégie de développement".
Ministère des Finances et du Plan - DGPEE - Alger - Février 1967 - Doc. ronéo.

[2] In "Plan développement" Livre 1 : "Planification et stratégie de développement".
Ministère des Finances et du Plan - DGPEE - Alger - Février 1967 - Doc. ronéo.

[3] Interview de M. A. Khodja, Secrétaire d'Etat au Plan - in "Algérie et Développement" n° 12 - Janvier 1973 - p. 5 et 6.

[4] Le taux d'activité (proportion des actifs dans la population totale) dans les pays développés varie entre 40 et 50 %.

[5] Cf. plus loin tableau n° 7.
On peut cependant indiquer d'ores et déjà que 46,7 % de la population est âgée de moins de 16 ans et que la population active féminine totale résidente ne représente en 1983 que 6,7 % de la population active totale résidente, dont 83,6 % en zone urbaine.

[6] Cet emploi public créé se répartit ainsi :

- Industrie.....	+	88.760
- B.T.P.....	+	133.180
- Commerce	+	12.600
- Services.....	+	73.000
- Administration	+	182.000

[7] Ainsi durant le 1er plan quadriennal la création de 266.000 emplois était prévue et ont été créés 329.000 emplois.
Durant le 2ème plan quadriennal 1974-1977 étaient prévus 458.000 emplois, ont été créés 521.000. Cet accroissement rapide des effectifs durant cette période est due à l'extension et la diversification des activités, aux nationalisations notamment dans les hydrocarbures mais aussi et même surtout à l'absence de normes d'effectifs dans les entreprises.

[8] A titre d'exemple, 45 % des effectifs des industries légères étaient concentrés dans les wilayate d'Alger, Oran, Constantine et Annaba, 53,4 % dans les autres wilayate de la partie Nord du pays et 1,2 % dans les wilayate du Sud, Ouargla, Laghouat, Adrar, Béchar et Tamanrasset.

[9] Encore faudrait-il préciser que ces "cadres" travaillent rarement directement dans les exploitations agricoles. Ils remplissent plutôt les bureaux de l'administration

centrale comme le montre ce tableau retraçant l'utilisation de la main-d'oeuvre qualifiée dans l'agriculture (cf. Bilan MPAT) :

	Administration	Production
Ingénieurs	91,2 %	8,7 %
Techniciens	85 %	14,9 %
Agents techniques	94,7 %	5,2 %

[10] Cette situation de sous-encadrement chronique de l'agriculture algérienne s'explique, au moins pour sa partie publique, par les insuffisants programmes de formation, les faibles niveaux de rémunération qui n'attiraient pas la main-d'oeuvre qualifiée ainsi que la fuite de la plus grande partie de la main-d'oeuvre formée dans le secteur mais qui, une fois la formation acquise, préfèrent aller l'offrir à d'autres secteurs (BTP, industrie) plus rémunérateurs.

[11] Les premières années de l'industrialisation ont en effet été caractérisées par une plus grande rareté encore de la main-d'oeuvre qualifiée : l'industrie pratiquait alors les meilleurs salaires nationaux directs et indirects sous forme d'avantages divers tels que le logement, la voiture personnelle, pour attirer les cadres dont elle avait besoin.

[12] In "la main-d'oeuvre étrangère en Algérie". ONAMO - Ministère du Travail - Décembre 1982 - Doc. ronéo - 20 pages.

[13] Il est entendu par demande d'emploi au sens de l'ONAMO "une inscription auprès du bureau de la main-d'oeuvre d'un travailleur disponible à la recherche d'un emploi. Dans ce sens cet variable ne fait nullement état de l'ensemble des travailleurs disponibles à travers le territoire national et donc d'un éventuel taux de chômage mais uniquement du nombre de travailleurs en quête d'emploi qui s'inscrivent auprès des services de main-d'oeuvre". in "Statistiques" n° 4 revue de l'Office National des Statistiques - p. 21. Demande et offre d'emploi restent cependant des paramètres intéressants à prendre en compte pour une appréciation relative du marché du travail en Algérie.

[14] L'ONAMO précise à propos de l'offre d'emploi : "l'offre d'emploi concerne un poste de travail disponible dans l'un des différents secteurs et branches de l'économie nationale et que l'organisme employeur veut combler. Il s'agit d'emplois vacants déclarés aux services de main-d'oeuvre et qui ne sont pas assimilables à des créations d'emploi" in revue "Statistiques" op. cit. p. 22.

[15] Alors même que nous avons noté la présence en Algérie de quelques mille (1.000) travailleurs étrangers sans qualification aucune.

[16] Nous pensons en effet que les retards dans la satisfaction des besoins en logements ainsi que les programmes de construction inhérents aux futurs plans d'investissement sont tels que l'emploi dans le BTP peut être considéré dans le contexte économique algérien comme un emploi quasi-permanent.

[17] Au sens de l'Office National des Statistiques (ONS) "la mobilité professionnelle existe si l'occupé a changé au moins une des caractéristiques suivantes composant sa situation professionnelle :

- la profession principale
- la branche d'activité économique
- le secteur juridique
- le niveau de qualification
- la situation dans la profession

cf. Revue Statistique n° 1 - Avril 1983 - O.N.S. - page 64.

[18] Cf. entre autres : Bilan de l'agriculture algérienne. Commission économique du FLN - 1980 - Nous avons déjà signalé à ce sujet que les travailleurs agricoles notamment ceux du secteur autogéré quittent la terre dès qu'ils ont reçu une quelconque qualification leur permettant de se faire embaucher dans d'autres secteurs.

[19] Cette observation est confirmée par le tableau qui va suivre et qui nous montre que près de 15 % de travailleurs salariés sont devenus des indépendants.